

# INGÉNIEUR.E SOCIAL.E

NIVEAU 7 BAC +5

Taux de réussite : **75%** 

Éligible au CPF 240015

# Le métier

L'ingénieur social, titulaire du Diplôme d'état d'ingénierie sociale (DEIS) exerce des fonctions d'expertise, de conseil, de conception, de développement et d'évaluation appliquées aux domaines des politiques sociales et de l'intervention sociale. Il pourrait être assimilé dans une institution à un directeur de la recherche et du développement. Il est un expert, un véritable chef de projet capable d'alimenter la direction d'un établissement ou d'un service par des études et recherches à dimension prospective.

# Formation par la voie de la formation continue

- 700 heures de formation théorique
- 175 heures d'étude terrain
- Durée de 3 ans
- Regroupements mensuels de 5 jours, répartis sur les 3 années

# Les contenus

#### La formation s'exerce autour de 3 axes :

**Axe 1:** production de connaissances (300 heures)

**Axe 2**: conception et conduite d'actions (250 heures + 175 heures d'étude de terrain)

**Axe 3**: communication et ressources humaines (150 heures)

Un stage complète la formation et consiste en la réalisation d'une étude de terrain répondant à un appel d'offre adressé par un commanditaire (organisme, structure, établissement, collectivité territoriale...) et validé par le centre de formation.

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS) et le Master 2 de l'IAE de Bordeaux « Conseil et Management des Organisations à But Non Lucratif ». Ces diplômes de niveau 7 (soit bac + 5) sont délivrés conjointement par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

# Lieux d'exercices

Le titulaire du DEIS exerce dans les établissements ou services auprès desquelles il produit et développe des études et recherches à dimension prospective.

# Les conditions d'admission

Pour accéder à la formation par la voie de la formation continue, vous devez remplir au moins l'une des conditions suivantes:

• être titulaire d'un diplôme au moins de

niveau 6, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles

- être titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'Etat ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 7
- être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 5, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale
- être titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau 5 et justifier de cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale
- être titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'Etat ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau 6 et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale
- appartenir au corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ou au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ou au corps des directeurs, des chefs de service ou des conseillers d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale.

et avoir satisfait aux épreuves de sélection.

Un complément de formation est également possible dans le cadre de la VAE (Validation des Acquis d'Expérience). Le titulaire du DSTS, quelle que soit sa date d'obtention, peut accéder directement à la formation par le biais de la « passerelle DSTS-DEIS». Il bénéficie de dispenses et allègements.

# Comment postuler?

En téléchargeant le dossier d'inscription sur le site internet www.irtsnouvelleaquitaine.fr et le renvoyant dûment complété à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux.

# Les tarifs

#### Inscription aux épreuves de sélection:

■ 180 € dont 52 € de frais de gestion administrative non remboursables

### Inscription à la formation:

- 15750 € pour la totalité de la formation (cycle 2020-2023)
- + frais de procédure V.A.P pour les stagiaires concernés à régler directement à l'IAE Bordeaux

# LES +

- Une double diplômation DEIS + Master
  2 de l'IAE de Bordeaux « Conseil et
  Management des Organisations à But Non Lucratif »
- Réalisations d'études collectives sur site
- Un accompagnement pédagogique personnalisé

# **Contacts**

Responsable de la formation :

Corinne Hommage c.hommage@irtsnouvelleaquitaine.fr

Assistante de la formation :

Sylvie Ruiz s.ruiz@irtsnouvelleaquitaine.fr 05 56 84 20 52











Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

# irtsnouvelleaquitaine.fr

Suivez-nous sur:

Twitter @IRTSNA

f Facebook @irtsnouvelleaguitaine

in LinkedIn @irtsnouvelleaquitaine

Instagram @irtsnouvelleaquitaine

9 avenue François Rabelais33400 Talence05 56 84 20 20contact@irtsnouvelleaquitaine.fr